

## **Restructuration du boulevard Diderot - Approbation du projet et demandes de subventions**

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur** : Par délibération en date du 9 juillet 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a pris acte du bilan de la concertation préalable organisée du 15 juin au 3 juillet 2009, relative à la restructuration du boulevard Diderot.

Depuis cette date, ce dossier a fait l'objet d'un certain nombre de procédures réglementaires :

- Dépôt d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique en Préfecture le 28 juillet 2009 (avis favorable, en attente de l'enquête publique)
- Arrêté de prescription d'un diagnostic archéologique délivré par la DRAC le 9 novembre 2009.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le projet qui se présente comme suit :

### **Travaux de voirie**

Les aménagements visent à :

- donner un nouveau gabarit au boulevard permettant sa mise à double sens en 2 x 1 voie.
- limiter les nuisances induites et garantir la sécurité des différents usagers par la mise en place de plusieurs éléments modérateur de vitesse (largeur mesurée des voies de circulation, traversée piétons traitées à niveau, arrêt des bus en station sur chaussée, aménagement d'espaces de stationnement le long des voiries, etc.),
- engager des aménagements en faveur des modes de déplacements doux avec la création de bandes cyclables sur chaussée et de trottoirs confortables localement plantés.
- aménager les espaces connexes (stationnement, espaces verts...).

Pour pouvoir réaliser cet aménagement, plusieurs acquisitions de propriétés privées, en vue de démolitions de bâti ou de mises à l'alignement, sont nécessaires, notamment dans le cadre des emplacements réservés au PLU. Ces acquisitions se feront à l'amiable ou par expropriation après obtention de la DUP.

Ces travaux de voirie s'étendent sur l'ensemble du Boulevard Diderot, depuis le carrefour Mouillère jusqu'à la place des Déportés. Ils comprennent également :

- la création d'une voie nouvelle entre le boulevard Diderot et la rue de Chalezeule, ainsi que les travaux nécessaires à la réorganisation de la circulation pour l'accès au secteur Mermoz/Arrachart
- la remise en état de l'avenue Droz et de la place Payot suite aux travaux d'assainissement, entre le carrefour Fontaine Argent et le carrefour Diderot/Mouillère.

### **Travaux d'assainissement**

Les travaux sur le réseau d'assainissement comprennent la mise en place :

- d'un bassin de dépollution et de stockage dans les terrains réservés pour la création d'une voie de liaison entre le boulevard Diderot et la rue de Chalezeule. Ce bassin, d'une capacité de stockage de 5 500 m<sup>3</sup>, permettra de diminuer sensiblement les déversements d'effluents au milieu récepteur qui se produisent par temps de pluie au déversoir Krug,
- d'un collecteur unitaire Ø 2 000 mm sous le boulevard Diderot et sous une partie de l'avenue Droz (soit environ 1 km depuis la place des Déportés jusqu'au droit du casino municipal). Ce collecteur permettra, d'une part le transit des effluents par ce bassin, d'autre part de réduire les

flux cheminant par le réseau de l'avenue Fontaine Argent, insuffisant lors des fortes pluies : les débordements y seront supprimés. Ce collecteur assurera également une fonction de stockage (environ 350 m<sup>3</sup>), complémentaire au bassin, par mise en place d'une vanne de régulation.

- d'un collecteur réservé à l'acheminement direct au Doubs du ruisseau de Fontaine Argent. Ce collecteur, de diamètre Ø 500 mm, posé entre la place des Déportés et l'avenue Droz, évacuera le ruisseau capté chemin de Brûlefoin et acheminé via l'avenue Tristan Bernard. L'objectif est double : alléger le réseau d'assainissement de ces eaux claires pour contribuer à la diminution des débordements et les rejeter directement au milieu naturel au lieu de les envoyer à la station d'épuration où elles sont traitées inutilement.

### Estimations financières

**Montant estimé de l'opération, en terme d'investissement** (date de valeur septembre 2009, hors coût des fouilles archéologiques)

#### **Budget général :**

Voirie	3,1 M€ TTC
Acquisitions foncières alignements	1,5 M€ TTC
Travaux mises à l'alignement	<u>2,4 M€ TTC</u>
	<b>7,0 M€ TTC</b>

Les dépenses seront imputées au chapitre 21.824.2115.8025-A. CS 30100 pour les acquisitions et 23.824.2313.8025-A. CS 30300 pour les travaux de voirie, au budget principal 2010 et suivants.

#### **Budget annexe assainissement :**

Réseaux :	3,6 M€ HT
Bassin	3,0 M€ HT
Déplacement de réseaux existants :	1,0 M€ HT
Acquisitions foncières	<u>0,5 M€ HT</u>
	<b>8,1 M€ HT</b>

Les dépenses seront imputées au chapitre 21.2115.8025-A CS 30300 pour les acquisitions et 21.2315.8025-A. CS 30300 du budget assainissement.

Des soutiens financiers seront sollicités auprès :

- du SYDED pour les travaux d'éclairage public
- du Département du Doubs au titre de la Dotation aux Projets Territoriaux pour la réalisation des aménagements modes doux
- de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la construction du bassin de stockage et de son collecteur associé.

### Calendrier

Le calendrier est soumis à l'obtention de l'arrêté de DUP. Il peut être envisagé de la façon suivante :

- Premier semestre 2010 : enquête publique et réalisation du diagnostic archéologique (indépendant de l'arrêté de DUP)

- A partir de septembre 2010 : début des travaux d'assainissement (collecteurs). Plusieurs ateliers sont prévus, avec mise en service de la voirie à double sens par tronçons au fur et à mesure de l'avancement du chantier d'assainissement. Achèvement des travaux envisageable fin 2011-début 2012.

- A partir de début 2011(selon date d'acquisition des terrains) : construction du bassin de stockage puis construction de la nouvelle voirie entre Diderot et Chalezeule.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de restructuration du boulevard Diderot et la réalisation des travaux d'assainissement associés

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir, après mise en concurrence

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière :

▫ de l'Agence de l'Eau, soit une subvention et / ou une avance à définir dans le cadre d'une convention

▫ du Département du Doubs

▫ du SYDED

▫ de tout autre partenaire susceptible de participer au financement de cette opération, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**«M. Philippe GONON :** Juste une question Monsieur le Maire, on entend beaucoup de chiffres circuler, nous en véhiculons un certain nombre, quel est le vrai budget porté par la Ville pour ce tram ? J'ai entendu...

**M. LE MAIRE :** Je ne vous répondrai pas là-dessus.

**M. Philippe GONON :** Pourquoi vous ne me répondez pas ?

**M. LE MAIRE :** Je ne vous réponds pas parce que ce n'est pas à l'ordre du jour. Le tram nous en reparlerons et je ne veux pas relancer ce soir à 20 heures 20 au hasard d'un rapport le débat sur le tram.

**M. Philippe GONON :** L'avenue Diderot est quand même un sujet qui y a trait directement...

**M. LE MAIRE :** Le budget vous le connaissez, il n'a pas bougé.

**M. Philippe GONON :** Je parle de ce qui est supporté par la Ville.

**M. LE MAIRE :** Vous l'avez dit tout à l'heure, 20 et 20 et le reste c'est une délégation de réseaux, c'est tout, il n'y a pas d'autres chiffres que cela. Vous le savez très bien, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure. Je ne relance pas un débat sur le tram ce soir, il n'en est pas question.

**M. Pascal BONNET :** Vous ne relancez pas le débat mais je trouve que Philippe GONON a tout à fait raison de vous demander d'évaluer, vous ne nous répondrez peut-être pas ce soir, le coût réel en particulier pour la Ville du projet de tram parce qu'on est là tout à fait dans une évolution du boulevard Diderot en rapport avec le projet de tram, vous le dites vous-même dans le rapport budgétaire qu'on a étudié tout à l'heure, le rapport est fait directement. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous abstenons».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 3 et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [2 contre du Groupe MODEM (M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN), 8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT (2), M. BONNET, Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD (2)] décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.*